

Interpellation citoyenne : les questions des Libournais(e)s et les réponses des élu(e)s

Retrouvez sur cette page l'intégralité des sujets d'interpellation triés par date.

Les réponses apportées par les élu(e)s aux interpellations posées en conseil municipal sont retranscrites dans le compte-rendu conseil municipal en question. Les débats seront bientôt disponibles en vidéo.

Les interpellations non posées devant le conseil municipal du mois de la date d'interpellation bénéficient d'une réponse du groupe de la majorité et de l'opposition consultable sur cette page dans les 15 jours suivant la date du conseil municipal.

Glenn Mainguy - Question posée le 6 juin 2021



Je souhaite attirer l'attention des élu(e)s sur l'importance, la dangerosité et l'incommodité de la circulation routière au sein de la rue du Président Carnot. Tous les jours, nous, habitant(e)s de la rue nous sommes les témoins, impuissant, du même manège : des voitures, des camions, des motos, des bouchons, des klaxons, des coups de freins et des bruits assourdissants d'accélération ou d'autoradio (de jour comme de nuit). Le nom de « boulevard du Président Carnot » serait plus adéquat.

L'omniprésence de la voiture au sein de cette rue n'est pas due aux résidents, ni à des potentiels usagers de la ville. L'importance de la circulation est due à la possibilité qui est donnée aux automobilistes d'emprunter cette voie, pour traverser le plus rapidement possible la bastide de part en part en empruntant un axe allant du rond-point de la Place Maréchal de Lattre de Tassigny au rond-point de la place Jean Moulin en passant par la rue Jules Ferry, la rue des Chais et la rue du Président Carnot. Cette route, permettant d'éviter des chemins plus

longs, est empruntée quotidiennement et abondamment comme un raccourci. Les travaux place Joffre et place René Princeteau ont certainement accentué ce phénomène, mais l'importance de la circulation au sein de cette rue n'est pas nouvelle.

L'étroitesse de la rue du Président Carnot et la hauteur de ses bâtiments créent une véritable caisse de résonance. Sa rectitude fait que beaucoup la considèrent comme une piste de circuit automobile et roulent à des vitesses impressionnantes. À l'arrivée des beaux jours, la rue est baignée de soleil et elle se transforme rapidement en véritable îlots de chaleur. Ces éléments rendent la vie au sein des logements donnant sur la rue difficile mais aussi dangereuse pour la santé des habitants (pollution atmosphérique, bruit, vibration et tremblement des habitations...). Cela ne touche pas seulement les résidents mais aussi les personnes qui y travaillent et celles qui s'y promènent, en particulier avec des enfants. Le conservatoire de musique et l'école municipale d'arts plastiques sont situés à proximité. Est-ce, aujourd'hui, encore tolérable d'avoir une telle circulation automobile dans un quartier qui se veut à la fois central, touristique et résidentiel (problématique qui se pose dans les mêmes termes concernant la rue des Chais) ?

Dans un contexte d'écologisation croissante de la société, serait-il envisageable, d'aller plus loin que le passage de la bastide en zone à 30, et de limiter fortement la circulation, au sein d'un espace urbain majoritairement résidentiel, en coupant cet axe routier qui traverse la ville d'un bout à l'autre (par exemple inverser les sens de circulation de la rue des Chais et de la rue du Président Carnot, placer une borne à l'entrée de la rue des Chais interdisant l'accès aux non-résidents...) ? Un gain majeur en termes de qualité de vie et de sécurité pour les habitants et usagers de la rue du Président Carnot (mais aussi de la rue des Chais) résulterait de la mise en place de cette mesure.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ce message,

Bien cordialement

Questions - Conseil municipal du 16 mars 2021

Questions & réponses - Conseil municipal du 19 novembre 2020

Virginie Fernandes - Question posée le 7 novembre 2020



Florian Becam - Question posée le 10 novembre 2020



Cécile Davila - Question posée le 10 novembre 2020



Questions & réponses - Conseil municipal du 21 septembre 2020

Jimmy Laveau - Question posée le 12 septembre 2020



Olivier Blanc-Rosset - Question posée le 12 septembre 2020



Retranscription des réponses apportées par les élus lors du Conseil Municipal du 21 septembre 2020



HOTEL DE VILLE

42 place Abel Surchamp
33500 Libourne

HORAIRES :

8h30 > 12h30
13h15 > 17h